

15/04/2019

## Appel à projet

### « Vélo & Fromages, à la découverte des Départements »

#### 1. Éléments de contexte

Lors de la précédente édition du Tour de France, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a lancé une opération intitulée « Au Tour des Fromages », en partenariat avec l'Interprofession des produits laitiers (CNIEL) et Radio France Bleu. Mettant chaque jour à l'honneur un artisan ou un producteur local, cette initiative a permis de valoriser les Départements au travers des produits crémiers-fromagers qui contribuent pleinement au rayonnement de la France.

Dans le prolongement de cette opération, l'ADF et ses partenaires - le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires - souhaitent développer un nouveau concept d'itinéraires cyclables autour du patrimoine fromager « Vélo & Fromages, à la découverte des Départements ».

Ce projet cherche à valoriser les compétences, le patrimoine et les savoir-faire des Départements autour d'un projet fédérateur et positif. Il permet en effet d'évoquer l'action départementale autrement, à partir des compétences transversales souvent peu connues des citoyens :

- Route : aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés ;
- Tourisme et attractivité : promotion de circuits touristiques à vélo, valorisation du patrimoine culinaire et des savoir-faire traditionnels ;
- Développement durable : développement des mobilités douces, accent sur les espaces naturels ;
- Éducation, Sport et Santé ;
- Ruralité : mise en valeur des espaces agricoles, développement des circuits-courts, mission des laboratoires départementaux d'analyse ;
- Numérique : cartes interactives et itinéraires géolocalisés.

Faire parler de façon positive des compétences départementales, promouvoir le tourisme, l'engagement des Départements dans le développement des politiques cyclables, sensibiliser aux métiers de l'agriculture, de l'artisanat, de l'agro-alimentaire... plusieurs grands enjeux rassemblés dans un projet unique, fédérateur, novateur et qui correspond aux tendances de déplacements et de consommation.

#### **Départements, vélo et fromages : un trio gourmand**

Quoi de mieux que le vélo et le fromage pour représenter toute la diversité des patrimoines et des savoir-faire de la France des Départements ?

Depuis quelques années, les vélos ne cessent de s'afficher dans les vitrines et les publicités : un objet et un mode de déplacement évocateur de liberté et de proximité. Au-delà du phénomène de mode incontestable qui accompagne la petite reine, l'économie vélotouristique est en plein essor : 21 millions de Français font du vélo pendant leurs vacances et l'hexagone séduit de plus en plus le marché européen de l'itinérance. A travers un réseau structuré de plus de 15 000 kilomètres d'itinéraires cyclables nationaux, aménagés en partie par les Départements, la France fait office de référence. A destination d'un public novice ou chevronné, ces itinéraires sont d'autant plus accessibles depuis l'essor du vélo à assistance électrique. Le vélo garantit un rythme idéal pour prendre le temps de découvrir, rencontrer et partager.

Cette philosophie de voyage s'inscrit pleinement dans la tendance croissante des « consomm'acteurs » à vouloir des produits locaux de qualité dans leurs assiettes. Héritage de la tradition et du savoir-faire local, le fromage est un symbole du patrimoine français. Fierté nationale, il est également un atout précieux pour la clientèle internationale. Il y aurait 1 200 variétés de fromages en France, toutes catégories confondues ! Le Département est le bon échelon de collectivités pour parler Fromages.

Souvent associé à un moment de convivialité et de plaisir, il n'en fallait pas moins pour le marier à la bicyclette : rien de tel qu'une découverte des saveurs fromagères pour ponctuer une balade à vélo.

## 2. Objectifs

### **Des itinéraires « Vélo & Fromages, à la découverte des Départements »**

C'est autour de ces deux tendances positives et fédératrices que l'ADF, Tourisme & Territoires, le CNIEL et Vélo & Territoires ont conçu ce nouveau projet : « Vélo & Fromages, à la découverte des Départements ». Conscients que les Départements ont l'expertise et le savoir-faire pour la mise en œuvre d'une telle opération, l'ADF et ses partenaires souhaitent mobiliser leurs services techniques et leurs agences du tourisme autour de la valorisation de parcours vélo dont le patrimoine fromager en serait la thématique.

Ainsi, des visites de fermes, de productions laitières, de caves d'affinage, d'espaces de vente, d'entreprises laitières, etc., seront proposées le long d'itinéraires cyclables existants pour faire découvrir les métiers du lait, le savoir-faire d'artisans passionnés et la diversité du patrimoine culinaire des Départements.

Et les opportunités sont nombreuses : une superposition des cartes des itinéraires inscrits au Schéma National Vélo (SNV), au schéma européen EuroVelo ou via les schémas départementaux/régionaux réalisée avec la géolocalisation d'établissements fromagers situés à moins de 6 km des parcours, confirme que le Département est l'échelon territorial pertinent.



Les premiers itinéraires labellisés « Vélo & Fromages » seront dévoilés avant l'été et pourront être valorisés en juillet à l'occasion de la 106<sup>e</sup> édition du Tour de France.

### **3. Cibles**

Les itinéraires labellisés « Vélo & Fromages » s'adressent à la clientèle locale et touristique suivante :

- Pratique à la journée (Touristes & Locaux) : à la découverte des fromages locaux, mais aussi des autres produits laitiers (crème, beurre, produits frais) et des métiers du lait : producteur, transformateur, affineur, crémier-fromager...
- Vélotouristes itinérants : parcours ponctués d'étapes « gourmandes » à la découverte du patrimoine fromager des territoires traversés.

Les itinéraires peuvent être envisagés à l'échelle de plusieurs Départements (continuité des parcours appréciée).

### **4. Bénéficiaires**

L'ensemble des Départements sont invités à se mobiliser dès le mois d'avril pour proposer des itinéraires. C'est un projet transversal qui nécessite de mobiliser les différentes directions départementales (sport, tourisme, voirie, agriculture, commerce...) et les artisans concernés. Les Départements pourront solliciter le concours de leurs Agences Départementales du Tourisme et de tout autre acteur qui leur paraît pertinent d'associer.

### **5. Critères d'éligibilité**

Toute proposition d'itinéraire « Vélo & Fromages » doit pouvoir répondre aux critères suivants :

#### Critères d'éligibilité d'un itinéraire

Un itinéraire « Vélo & Fromages » peut-être imaginé à partir des itinéraires suivants : Schéma National Vélo (ou Véloroutes & Voies Vertes, EuroVelo, Grands itinéraires) & VTT existants, ainsi que ceux répondant à des schémas cyclables départementaux ou régionaux, réseau de boucles cyclables.

L'itinéraire (ou la boucle) doit être sécurisé et balisé (sans obligatoirement répondre aux règles du cahier des charges global du SNV, mais doit en comprendre les aspects sécuritaires, a minima en fonction de sa difficulté) et proposer un classement par niveau de pratique du vélo (ex : par couleur « vert / bleu / rouge / noir », niveaux de difficulté « débutant / intermédiaire / confirmé », etc.).

Un itinéraire « Vélo & Fromages » doit respecter un certain ratio de sites fromagers par itinéraire ou boucle (a minima 3 sites).

*En fonction des remontées des Départements/ADT, le COPIL (ADF, Tourisme & Territoires, le CNIEL et Vélo & Territoires) se réserve le droit de valider ou non un itinéraire ayant un trop faible ratio.*

## Critères d'éligibilité d'un site laitier

Un site laitier (une ferme, un atelier produisant fromage, crème, beurre ou produits frais issus du lait, une cave d'affinage, un commerce sur marché ou en ville, un musée) doit être situé à moins de 6 km de l'itinéraire cyclable. Des sites d'intérêt particulier (site ayant un nombre de visites important par an – type musée, etc.) situés à maximum 10 km pourront être intégrés à titre exceptionnel.

Un site laitier identifié « Vélo & Fromages » doit être ouvert à la visite au moins un jour par semaine ou sur réservation.

Un site proposant diverses productions (ex : Bienvenue à la ferme, Découverte à la ferme), dès lors que des produits laitiers sont présentés, est éligible à l'appellation site « Vélo & Fromages ».

Afin de faciliter le référencement, les sites laitiers identifiés devront être classés en fonction des typologies suivantes :

- Éleveur/Ferme
- Atelier de transformation (type artisan ou industrie laitière)
- Cave d'affinage
- Crémier-fromager
- Musée
- Marché & Espace de vente (coopérative, vente directe, etc.)
- Restaurateur/hébergement

## **6. Dossier de candidature**

Les Départements qui souhaitent s'engager dans la démarche « Vélo & Fromages » en proposant un ou plusieurs itinéraires devront remettre un dossier par itinéraire comprenant :

- Une courte note de contexte présentant notamment l'engagement du Département en matière de politique cyclable, de slow tourisme et éventuellement la dynamique autour de la gastronomie dans le territoire
- Un récapitulatif des opportunités pressenties :
  - Départ/arrivée d'un itinéraire (y compris hors SNV), nom de l'itinéraire (ex. : EuroVelo 6, Vélo Francette, V63...), nombre de kilomètres, difficulté de l'itinéraire ou de la boucle, durée du parcours, etc.
  - Économie laitière locale identifiée aux abords du tracé, nombre de sites recensés, typologie de sites laitiers, noms et adresses des sites (préciser si possible les coordonnées xy), spécialités, périodes & horaires de visite, etc. Pour les itinéraires au long court, il est possible d'y ajouter une description des services disponibles (hébergements, etc.)
  - Une cartographie de l'itinéraire pressenti doit y être associée.
  - Des illustrations du jalonnement de l'itinéraire/de la boucle.
- Une fiche contact du référent porteur de projet et une description de l'équipe mise en place pour mener à bien le projet.
- Les modalités de valorisation pouvant être mise en place par la Collectivité (ex : jalonnement spécifique de l'itinéraire ou de la boucle, supports de communication, presse & événementiels, etc.).

- L'ADT mobilisée s'engage à intégrer dans son Système d'Information Touristique (SIT) l'ensemble des données touristiques concernées par le projet.
- Le porteur de projet proposera des indicateurs de suivi de la fréquentation des itinéraires cyclables et des sites laitiers.

## **7. Accompagnement des porteurs de projet**

Les porteurs du projet (ADF, Tourisme & Territoires, CNIEL, Vélo & Territoires) s'engagent à mettre gracieusement à disposition des Départements :

- Un service de centralisation des données : DATAtourisme (via Tourisme & Territoires) et itinéraires cyclables (via Vélo & Territoires).  
Vélo & Territoires propose de centraliser les données SIG relatives aux itinéraires et boucles thématiques « Vélo & Fromages » à l'aide de l'Observatoire national pour faciliter la diffusion numérique.
- Une coordination et une mise en réseau des différents acteurs concernés.
- Un recensement des sites (producteurs fermiers, usines, artisans crémiers-fromagers, caves d'affinage, détaillants...) et plus particulièrement des opportunités de visite des sites industriels via les services du CNIEL.
- Une identité visuelle « Vélo & Fromages » nationale, déclinable au local sur différents supports (Print, Web et réseaux sociaux, PLV, autocollant/macaron vitrine, signalétique, etc.) via des fichiers sources exploitables.
- Une promotion de l'opération au niveau national via : RP & voyages de presse, événementiel type Tour de France (ex. : communication des premiers itinéraires labellisés sur les espaces VIP et grand public de l'ADF)/salons nationaux/etc., une prise de contacts avec les partenaires élargis (Fédération des fromagers, France Vélo Tourisme, Fédération des marchés, etc.).
- Un rôle de conseil pour le lancement d'une labellisation Accueil vélo des sites laitiers, hébergements, etc. via Tourisme & Territoires.

## **8. Calendrier**

15/04/2019 : Diffusion de l'appel à projets

30/05/2019 – 18h00 : Clôture de la 1<sup>ère</sup> édition de l'appel à projets

31/05/2019 : Validation des projets

03/06/2019 : Publication des 1<sup>ères</sup> labellisations d'itinéraires « Vélo & Fromages »

Été 2019 : Promotion des 1<sup>ers</sup> itinéraires à l'occasion du Tour de France (06/07 au 28/07/2019), de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Cognac (04/08 au 11/08/2019) et de tout autre événement porteur.

2019 correspond à la première année de mise en œuvre du projet ; d'autres labellisations pourront avoir lieu ultérieurement.

## 9. Contacts

Le dossier de candidature est à retourner par mail à : [karine.lassus@departements.fr](mailto:karine.lassus@departements.fr) ou par voie postale aux coordonnées suivantes :

**Assemblée des Départements de France**

Direction de la Communication

6 rue Duguay-Trouin

75006 Paris

Pour toute question, vous pouvez contacter à l'ADF : Anne FAYARD (01.45.49.64.01 - [anne.fayard@departements.fr](mailto:anne.fayard@departements.fr)) ou Karine LASSUS (01.45.49.60.53 - [karine.lassus@departements.fr](mailto:karine.lassus@departements.fr))